

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE

Avant toute inscription à l'auto-école, nous sommes dans l'obligation de procéder à une évaluation dite de « départ » afin de pouvoir déterminer le nombre d'heures de leçons pratiques prévisionnelles à effectuer afin de vous présenter à l'examen du permis de conduire avec le niveau d'exigences requis.

En accord avec le candidat, ainsi que ses parents (si mineur) et / ou ses financeurs, cette évaluation aboutira à la signature d'un contrat entre l'établissement et les différentes parties.

Ce contrat fixera les modalités de votre apprentissage ainsi qu'un plan de financement pour votre formation (théorique et pratique)

Deux possibilités d'évaluation de départ :

Sur tablette par le biais de l'application « Eval + » (édition ENPC) organisée le mercredi de 16h à 18h. Cette évaluation d'une durée d'environ 30 minutes est réalisée dans l'enceinte de l'auto-école. Ce logiciel permettra d'évaluer vos aptitudes et compétences suivantes :

- ° Concentration
- ° Intérêt pour la formation
- ° Coordination motrice
- ° Inhibition
- ° Mémoire visuelle à court terme
- ° Largeur du champ de vision / Balayage visuel
- ° Adaptation aux différentes situations
- ° Prévention des risques
- ° Obéissance aux règles
- ° Temps de réaction

Un résultat détaillé pour chaque faculté est remis au candidat pour signature.

Sur véhicule (si vous ne pouvez pas être disponible sur les créneaux du mercredi) d'une durée d'une heure dans une circulation où le trafic est faible ou nul (sur CITROËN C3 ou Cactus boîte automatique). Seront évaluées les informations et les compétences suivantes :

- ° Vos prés-requis en matière de connaissances du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule
- ° Vos expériences vécues en temps qu'utilisateur de la route
- ° Vos compétences psychomotrices
- ° Vos motivations